

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
191^e année
9 juillet 2015
n° 25 / 7650^e
pages 1433 à 1480

ne bis in idem

MANQUEMENT D'INITIÉ
Code monétaire
et financier

DÉLIT D'INITIÉ
Code monétaire
et financier
Article L. 465-1

CHRONIQUE / Marché financier

Sanctions des abus de marché :
« l'aiguillage », source de déraillements
> Anne-Valérie Le Fur et Dominique Schmidt

1450

ÉDITORIAL

1433 Le courtage adultère : l'infidélité dans le marché, *Grégoire Loiseau*

ACTUALITÉS

- 1437 Enlèvement international d'enfants : caractérisation du déplacement illicite
- 1438 Gestation pour autrui : transcription des actes de naissance étrangers
- 1439 Loi ALUR du 24 mars 2014 : publication d'un décret d'application
- 1439 Encadrement des loyers à Paris : application à compter du 1^{er} août 2015
- 1441 Adaptation au droit de l'Union européenne : adoption du texte par l'Assemblée nationale
- 1446 Cour de cassation : remise du Rapport annuel d'activité pour 2014

POINT DE VUE

1448 Crédits renouvelables : quand le vautour se rit de l'archer, *Gérard Biardeaud*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 1457 **Panorama** : Droit constitutionnel, *Laurence Gay et Alexandre Mangiavillano*
- 1466 **Notes** : Vol par téléchargement de données numériques,
note sous Crim. 20 mai 2015, Laurent Saenko
- 1470 Prudence de la CJUE sur l'exclusion française permanente des hommes homosexuels
du don de sang, *note sous CJUE 29 avr. 2015, Anne Debet*
- 1475 L'influence excessive du recours des tiers payeurs sur l'évaluation du préjudice,
note sous Civ. 2^e, 26 mars 2015, Fabrice Gréau

Recueil Dalloz

31/35, rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40645366
Fax 01 40645466
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
SYLVIE FAYE

CONSEIL SCIENTIFIQUE
Jean BARTHÉLEMY, Pascale DEUMIER
Philippe MERLE et Charles VALLÉE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
Bénédictine FAUVARQUE-COSSON

RÉDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

• RÉDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

Thomas COUSTET (5356)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires: Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET

Société et marché financier: Alain LIENHARD

• ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction:

Patricia ANDRY (5284)

Katy PERCHEREAU (5366)

Florence TEYSSIER (5363)

Directeur artistique: Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique: Raphaël HENRIQUES

Illustration couverture: Panny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

ABONNEMENT - MARKETING

Marketing: Christophe CHEVALLEY

Abonnements: Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax: 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Ginette N'KOUA, Responsable

Tél.: 0820 800 017 - Fax: 01 40648992

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 485 € HT (495,19 € TTC)

Étranger: 551 € HT

Prix au numéro: 22,46 € TTC

ISSN 0034-1835

N° CPPAP 1017 T 82206

Imprimerie Champagne

52200 Langres

Dépôt légal - Juillet 2015

Éditions Dalloz

Société Anonyme au capital de 3956040 €
Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Société des éditions Lefebvre Sarrut SA

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Grégoire Loiseau

1433

Le courtage adultère:
l'infidélité dans le marché

ACTUALITÉS

1436

DROIT DES AFFAIRES

Banque-Crédit-Garantie

Interdiction du paiement en espèces:
abaissement du seuil

Consommation

Surendettement: effacement d'une dette non
contestée devant le TASS, *Civ. 2^e, 25 juin 2015*

Surendettement: effacement partiel
d'une dette fiscale, *Civ. 2^e, 25 juin 2015*

Fonds de commerce et commerçants

Agent commercial: licéité de la stipulation
d'une période d'essai, *Com. 23 juin 2015*

1437

DROIT CIVIL

Famille-Personne-Succession

Enlèvement international d'enfants:
caractérisation du déplacement illicite,
Civ. 1^{re}, 24 juin 2015

Gestation pour autrui: transcription
des actes de naissance étrangers,
Cass., ass. plén., 3 juill. 2015

1439

DROIT IMMOBILIER

Agent immobilier

Loi ALUR du 24 mars 2014:
publication d'un décret d'application
Bail

Encadrement des loyers à Paris:
application à compter du 1^{er} août 2015

Bail rural (cession): date d'appréciation
de la situation du cessionnaire,
Civ. 3^e, 24 juin 2015

Bail rural (reprise): contrôle d'office du seuil
d'agrandissement de la structure,
Civ. 3^e, 24 juin 2015

Bail rural (préemption): information loyale
du preneur par le notaire, *Civ. 3^e, 24 juin 2015*

Copropriété

Parties communes (vices cachés):
action en réparation et qualité pour agir
du syndicat, *Civ. 3^e, 24 juin 2015*

1441

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Adaptation au droit de l'Union européenne:
adoption du texte par l'Assemblée nationale
Lutte contre l'insécurité routière: publication
d'un décret

Presse et communication

Diffamation (journaliste):
devoir de surveillance et de rigueur
dans la retranscription, *Crim. 23 juin 2015*

Procédure pénale

Radicalisation islamiste en prison:
avis défavorable au regroupement des détenus

Transfèrement: portée du principe d'adaptation
de la peine étrangère, *Crim. 24 juin 2015*
Cour d'assises (impartialité du président):
échanges épistolaires avec un avocat,
Crim. 24 juin 2015

Prescription (délit): portée de l'interruption
à l'égard des contraventions déjà prescrites,
Crim. 23 juin 2015

Détention provisoire: contrôle
du délai raisonnable de comparution,
Crim. 17 juin 2015

1444

DROIT PUBLIC

Droit administratif

Projet de loi relatif au droit des étrangers:
avis réservé du Défenseur des droits

Santé publique

Frais hospitaliers impayés: portée de la règle
« aliments ne s'arrangent pas »,
Civ. 1^{re}, 24 juin 2015

1444

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Contrats saisonniers (restauration-hôtellerie):
faculté de requalification judiciaire,
Soc. 24 juin 2015

Contrat à durée déterminée (remplacement):
fin en cas d'absence de terme précis,
Soc. 24 juin 2015

Détachement (rappel en métropole):
défaut de modification du contrat de travail,
Soc. 24 juin 2015

Clause d'objectif rédigée en anglais:
validité s'agissant d'un salarié américain,
Soc. 24 juin 2015

Convention collective (production
audiovisuelle): activité de « prestations
audiovisuelles », *Soc. 24 juin 2015*

1446

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Cour de cassation: remise du Rapport annuel
d'activité pour 2014

Interruption d'instance (décès): recevabilité
de la reprise d'instance, *Civ. 1^{re}, 24 juin 2015*

Profession juridique et judiciaire

Avocats (assurance « perte de collaboration »):
validité de la souscription par l'Ordre,
Civ. 1^{re}, 17 juin 2015

Notaires (acte authentique): portée
de la fausse mention du lieu de passation,
Civ. 1^{re}, 17 juin 2015



1448 Crédits renouvelables:
quand le vautour se rit de l'archer
par Gérard Biardeaud



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUE

1450 Sanctions des abus de marché:
« l'aiguillage », source de déraillements
par Anne-Valérie Le Fur et Dominique Schmidt

PANORAMA

1457 Droit constitutionnel
février 2014 - décembre 2014
par Laurence Gay et Alexandre Mangiavillano

NOTES

1466 Vol par téléchargement de données numériques,
note sous Crim. 20 mai 2015
par Laurent Saenko

1470 Prudence de la CJUE sur l'exclusion française
permanente des hommes homosexuels du don
de sang, *note sous CJUE 29 avr. 2015*
par Anne Debet

1475 L'influence excessive du recours des tiers payeurs
sur l'évaluation du préjudice,
note sous Civ. 2^e, 26 mars 2015
par Fabrice Gréau



ENTRETIEN

1480 Jacques-Brice Momnogui - L'OHADA et la banque: quels enjeux?

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes:

- pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);

- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page);

- pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);

- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5500 signes (références entre parenthèses).